



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 29 novembre 2016 de 8 h 10 à 8 h 20.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef - congé maladie
M. Jonathan Germain - congé maladie
M^{me} Louise Nepton, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion spéciale du 7 octobre 2016
 - 3.1.2 Réunion régulière du 8 novembre 2016
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1 Aide financière pour un diagnostic et plan d'action afin de favoriser la relance entrepreneuriale
 - 4.2 Naturallia
5. Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 5.1 Contrat de Ka Itutamatesht
6. Santé et mieux-être collectif
 - 6.1 Entente allo prof
 - 6.2 Plan d'action 2016-2017 pour prévenir et contrer l'intimidation
 - 6.3 Camp de jour de Mashteuiatsh
7. Développement des relations humaines et administration
 - 7.1 Comité Shakatshuan - Programme de reconnaissance bonifié

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

8. Éducation et main-d'œuvre
 - 8.1 Modification au plan d'effectif – Garderie scolaire 2016-2017
9. Infrastructures et services publics
 - 9.1 Programme de la SCHL – Article 95 - 2016-2017
 - 9.2 Programmes habitation
10. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 7 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

NOËL DU PARTAGE

RÉSOLUTION N° 6562

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives caritatives communautaires, luttant contre l'isolement et la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE l'activité « Noël du partage » permet aux familles, aux personnes seules et aux personnes âgées dans le besoin de recevoir un panier de Noël à l'approche de la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'activité « Noël du partage » ont adressé une demande de soutien financier à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutient cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a des retombées importantes au niveau local.

IL EST RÉSOLU d'accorder un montant de 2000 \$ pour l'activité « Noël du partage » qui se tiendra en décembre 2016.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

SOUPER COMMUNAUTAIRE DE NOËL – FAMILLE D'ALAIN RAPHAËL ET CORINNE BLACKSMITH

RÉSOLUTION N° 6563

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la famille de M. Alain Raphaël et de M^{me} Corinne Blacksmith est responsable d'organiser le souper communautaire de Noël de 2016;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Raphaël a adressé une demande de soutien financier à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour l'organisation de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE le souper communautaire de Noël est une occasion de consolider les liens entre les membres de la communauté et de transmettre des valeurs qui nous tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutient cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a des retombées importantes au niveau local.

IL EST RÉSOLU d'accorder un montant de 1750 \$ dans le cadre du souper communautaire de Noël organisé par la famille de M. Alain Raphaël et de M^{me} Corinne Blacksmith qui se tiendra le 25 décembre 2016 à Mashteuiatsh.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 AIDE FINANCIÈRE POUR UN DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION AFIN DE FAVORISER LA RELANCE ENTREPRENEURIALE

RÉSOLUTION N° 6564

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir la relance de l'économie et les entreprises de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique ilnu de Mashteuiatsh (SDEI) a pour mission de contribuer à l'essor de la communauté en offrant des services de support à l'implantation et à la croissance d'un réseau d'entreprises performantes et compétitives;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance de l'entrepreneuriat envisagé par la SDEI permettra d'obtenir un portrait à jour servant à identifier les enjeux, les défis et les orientations de développement de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation et des besoins économiques de la communauté, ce plan va permettre à la SDEI de restructurer ses interventions auprès des entreprises.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de la SDEI qui entend faire réaliser une étude diagnostique sur l'état de situation et un plan de relance de l'entrepreneuriat sur une base quinquennale de développement pour la période 2016-2021;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'appuyer la demande d'utilisation de 5 000 \$ dans l'enveloppe du programme de soutien au développement local dédié à la communauté de Mashteuiatsh.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4.2 NATURALLIA

RÉSOLUTION N° 6565

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir l'économie et les entreprises de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'événement Naturallia 2017 se tiendra sur le Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT nos droits sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE Naturallia se veut un forum d'alliances d'affaires en ressources naturelles, soit : mines, forêt et énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement, il y aura du réseautage pour entrepreneurs, un village d'exposants, des conférenciers, des tables rondes, des visites industrielles et un forum de donneurs d'ordres;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE des entrepreneurs et organismes apparentés de Mashteuiatsh et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan peuvent tirer profit de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'initiatives autochtones - volet développement économique (catégorie aide au développement économique local) du gouvernement du Québec vise à aider la nation ou la communauté à structurer son développement économique et à mettre en place des conditions favorisant l'émergence du développement économique;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire appuyer le projet Naturallia 2017 pour un montant de 15 000 \$, et ce, dans le cadre de l'enveloppe du fonds d'initiatives autochtones, volet développement économique.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet Naturallia 2017, à même l'enveloppe du fonds d'initiatives autochtones - volet développement économique (catégorie aide au développement économique local) du gouvernement du Québec pour un montant de 15 000 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de sécuriser ce montant dans les Fonds autonomes - volet développement économique.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

5. COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

5.1 CONTRAT DE KA ITUTAMATSHESHT

RÉSOLUTION N° 6566

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer une personne pour agir à titre de Ka Itutamatshesht;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique d'acquisition de biens et de services, un processus d'appel d'offres a été complété;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont démontré de l'intérêt et ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement sur la gestion des plaintes, une personne est nommée Ka Itutamatshesht sur approbation des deux tiers (2/3) des élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2016-036 à Maître Christian Girard pour agir à titre de Ka Itutamatshesht;

IL EST RÉSOLU de nommer la direction - Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale pour procéder à la signature du contrat et de tout document nécessaire à son exécution.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

Conformément au Règlement sur la gestion des plaintes, la résolution est adoptée aux deux tiers des membres du Conseil des élus.

6. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

6.1 ENTENTE ALLO-PROF

M. Gilbert Dominique se retire pour ce point puisqu'il se considère en conflit d'intérêts, un membre de sa famille étant concerné par le présent sujet.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION N° 6567

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le projet Auassatsh, par la mobilisation de différents partenaires de la communauté, vise le mieux-être des jeunes Pekuakamiulnuatsh et de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Allô prof a approché les différents partenaires d'Auassatsh pour cibler une ressource pour :

- Développer des partenariats auprès d'acteurs clés du milieu scolaire et de la communauté;
- Promouvoir les services d'aide aux devoirs gratuits d'Allô prof auprès des jeunes, des enseignants et des parents;
- Et agir en tant que conseillère en ce qui trait à la communauté de Mashteuiatsh pour Allô prof;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permettra au comité Auassatsh de répondre à plusieurs des actions de leur plan stratégique écosystémique de Mashteuiatsh 2015-2020 au niveau de la persévérance scolaire, la mobilisation autour des écoles locales, les habiletés parentales, le développement du langage, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre dernier, les partenaires ont ciblé l'animatrice d'Auassatsh pour assurer les fonctions souhaitées par Allô prof;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des tâches et des actions entreprises s'effectuera via le regroupement des partenaires d'Auassatsh, par la direction - Santé des jeunes et des familles afin d'assurer la complémentarité avec les actions du milieu.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction - Santé et mieux-être collectif à signer un contrat de travail avec Allô prof pour les services d'une animatrice.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

6.2 PLAN D'ACTION 2016-2017 POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION

RÉSOLUTION N° 6568

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche d'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux affaires autochtones offre une possibilité de financement afin de soutenir une campagne de sensibilisation et le développement d'outils promotionnels permettant de promouvoir un climat sain et positif dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de prévention de la violence relevant de la direction - Santé et mieux-être collectif a élaboré un plan d'action concerté avec la collaboration de divers partenaires tels que le comité Auassatsh.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le plan d'action concerté 2016-2017 pour prévenir et contrer l'intimidation et d'autoriser la direction - Santé et mieux-être collectif à soumettre une demande de financement au Secrétariat aux affaires autochtones;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Santé et mieux-être collectif a signé l'entente et tout autre document relatif à ce projet.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

6.3 CAMP DE JOUR DE MASHTEUIATSH

RÉSOLUTION N° 6569

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche d'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh et de leur famille;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille offre une possibilité de financement afin de soutenir des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QU'un camp de jour estival est offert depuis plusieurs années par la direction - Santé et mieux-être collectif et que la direction - Éducation et main-d'œuvre n'offre pas de service de garde pendant les périodes de relâche scolaire.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet Ekun miam! pour bonifier le nombre de semaine du service de garde estival et offrir des services de garde lors des semaines de relâche scolaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction - Santé et mieux-être collectif à déposer une demande de financement au Ministère de la famille pour le programme de soutien à des projets de garde pendant les semaines de relâche scolaire et la période estivale 2017;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de désigner la direction - Santé et mieux-être collectif a signé l'entente et tout autre document relatif à ce projet.

Note: M. Charles-Édouard Verreault demande le vote sur cette proposition puisqu'il considère qu'une telle initiative contribue à créer un besoin et que même les élèves ont parfois besoin d'une pause pendant la relâche ou la période estivale.

Le Chef Dominique procède à la tenue du vote à main levée.

Élus en faveur de la proposition : 3

- M. Patrick Courtois
- M^{me} Julie Rousseau
- M^{me} Marjolaine Étienne

Élu contre la proposition : 1

- M. Charles-Édouard Verreault

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à la majorité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

7.1 COMITÉ SHAKATSHUAN – PROGRAMME DE RECONNAISSANCE BONIFIÉ

RÉSOLUTION N° 6570

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan veut reconnaître la richesse et la valeur de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite également récompenser les longs services de ses employés, les départs à la retraite et les départs pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a créé une structure de participation du personnel en décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en place de la structure de participation du personnel, le sous-comité - Reconnaissance des employés a été créé en février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du sous-comité - Reconnaissance des employés vise à redéfinir les objectifs du Programme de reconnaissance et de proposer d'autres formes de reconnaissance du personnel sur une base continue, en vue d'un programme de reconnaissance bonifié;

CONSIDÉRANT QU'une réflexion a été menée par le sous-comité - Reconnaissance des employés relativement à la bonification au Programme de reconnaissance mis en place en 2002;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité - Reconnaissance des employés a tenu compte des commentaires des employés;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance favorise l'accomplissement de l'employé dans un climat de travail positif et permet de mettre en valeur non seulement celui qui est reconnu, mais aussi celui qui reconnaît;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail est un élément essentiel pour préserver et construire l'identité des individus pour donner un sens à leur travail, pour favoriser leur développement et pour contribuer à leur santé et à leur bien-être professionnel.

IL EST RÉSOLU d'approuver les bonifications proposées au Programme de reconnaissance et qu'elles soient effectives à compter de l'année financière 2017-2018, c'est-à-dire au 1^{er} avril 2017.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

8. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

8.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIF – GARDERIE SCOLAIRE 2016-2017

RÉSOLUTION N° 6571

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de maintenir et enrichir les services de garde actuellement offerts aux enfants de la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la clientèle fréquentant la garderie scolaire occasionne des tâches supplémentaires pour l'éducatrice en garderie nécessitant l'embauche d'employés surnuméraires chaque semaine;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a les fonds nécessaires par l'initiative des services de garde des Premières Nations et des Inuits pour rémunérer l'augmentation des heures de travail de l'éducatrice en garderie.

IL EST RÉSOLU de modifier le plan d'effectif de la garderie scolaire et d'augmenter les heures travaillées de l'éducatrice en garderie de 5,25 heures par semaine passant donc de 30 heures à 35,25 heures par semaine.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

9. INFRASTRUCTURES

9.1 PROGRAMME DE LA SCHL – ARTICLE 95

RÉSOLUTION N° 6572

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a octroyé un budget dans le cadre du programme de l'article 95 pour l'année financière 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le portrait des demandes de logement a été présenté en session de travail le 16 juin 2016 et que les besoins actuels sont principalement pour des logements ayant qu'une chambre à coucher;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prévoit la construction de quatre (4) unités de logement de type garçonnière;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan choisit le programme de Prêt Direct de la SCHL pour agir à titre de prêteur pour l'octroi d'un prêt au montant de 394 036 \$ pour la construction des logements du programme de l'article 95 pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme la contribution aux fins d'immobilisations, le montant du prêt et le coût estimatif du projet et qu'ils se répartissent ainsi :

Contribution aux fins d'immobilisations (mise de fonds) : 71 712 \$

Montant du prêt : 394 036 \$

Coût estimatif du projet : 465 748 \$

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme que les locataires seront sélectionnés en fonction des critères décrits dans la politique d'habitation en vigueur actuellement. Ces derniers ont été communiqués aux membres de la Première Nation et une copie des critères de sélection a été remise à la SCHL;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan absorbera tous les dépassements des coûts pour ce projet, au-delà du montant approuvé dans la demande faite au titre de l'article 95 de la SCHL et que tous les ordres de modification seront approuvés par la SCHL;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prévoit exécuter les travaux de construction avec un entrepreneur qui sera désigné plus tard via un appel d'offres.

IL EST RÉSOLU de confirmer la demande de contribution, en vertu de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation*, à l'égard de logements pour l'année budgétaire 2016-2017 pour la construction de quatre (4) unités de logement de type garçonnière;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de confirmer la mise de fonds de 71 712 \$ pour ce projet de construction à même le budget annuel 2016-2017 du programme d'accès à la propriété;

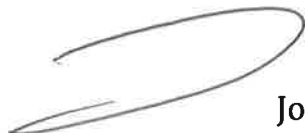
IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction – Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 20 proposée par M. Patrick Courtois appuyée de M. Charles-Édouard Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

